

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE TIBATI

B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAOUA REGION

DJEREM DIVISION

TIBATI COUNCIL

P.O BOX 51

**DECISION MUNICIPALE N°010 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
N°002/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2025 DU 04/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE
ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE TIBATI**

Lot 2: TONGO

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI,

Vu la Constitution ;
Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marché Publics ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
Vu le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 0204/A/MINMAP/ du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la décision N° 000208/CAB/MINMAP du 15 Mai 2024 portant Désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;
Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 255 AVRIL 2022 Relative à l'Application du code Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 000005/LC/MINMAPCAB du 26 DEC.2023 Relative à la mise en œuvre de la catégorisation des entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics dans le cadre de la contractualisation des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025
Vu L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2025 DU 04/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE TIBATI, Lot 2: TONGO.

DECIDE :

Article 1 : Les ETS NKAM NKAM B.P TIBATI sont attributaires du Lot 2 du Marché relatif à L'APPEL D'OFFRES N°002/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2025 DU 04/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE TIBATI Lot 2: TONGO pour un montant de 32 499 179 FCFA et un délai d'exécution de 04 mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

AMPLIATION

- DDMPA
- ARMP/AD
- DDDEPAT
- DDDDEVEL
- CIPM
- ETS NKAM NKAM
- AFFICHAGE /ARCHIVES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE TIBATI

B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

DJEREM DIVISION

TIBATI COUNCIL

P.O BOX 51 TIBATI

**COMMUNIQUE N°010 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL
D'OFFRES N°002/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2025 DU 04/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DANS CERTAINES
LOCALITES DE LA COMMUNE DE TIBATI**

Lot 2 : TONGO

Financement : BIB 2025

Le Maire de la Commune de Tibati porte à la connaissance des candidats ayant participé à l'Appel d'Offres dont l'objet est susmentionné que les **ETS NKAM NKAM** ont été déclaré attributaire du **lot 2** du marché relatif à ladite Appel d'Offres pour un montant de **32 499 179 (TTC en FCFA)** et un délai d'exécution de **04 mois**.

L'Entreprise retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre l'attache du Chef Service des Marchés pour la suite de la procédure.

AMPLIATIONS :

- DD/MAP
- DD/EPAT
- DDDDEVEL
- CIPM
- ETS NKAM NKAM
- AFFICHAGE /ARCHIVES

TIBATI, Le 26 MARS 2025

LE MAIRE (Maitre d'Ouvrage)



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE TIBATI

SECRETARIAT GENERAL
B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

DJEREM DIVISION

TIBATI COUNCIL

GENERAL SECRETARY OFFICE
P.O BOX 51 TIBATI

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI
A
Monsieur NDOCKI BENEDICT, DIRECTEUR
GENERAL DES ETS NKAM NKAM B.P TIBATI

Objet : Travaux de Construction d'un Centre Zootechnique et Vétérinaire

Lot 2 : TONGO

Monsieur,

Vous avez bien voulu présenter une offre dans le cadre de l'Appel d'Offres N°002/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2025 du 04/02/2025 Pour les Travaux de Construction d'un Centre Zootechnique et Vétérinaire, lot 2 : TONGO.

Par décision N° 010, votre Entreprise a été retenue pour l'exécution du **lot 2** du marché.

Vous voudrez bien prendre attache avec le Service Technique de la Mairie de Tibati, au plus tard le **15 AVR 2025** pour la finalisation du projet de la lettre commande, sous peine d'annulation de la décision d'attribution.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



NOTIFICATION

Je soussigné, Ndoocki Benedict représentant de l'ETS NKAM NKAM, agissant en qualité de Directeur Général Reconnais avoir reçu ce jour, notification de la présente décision d'attribution n° 005.

Tibati, le 27 MARS 2025

L'ATTRIBUTIAIRE



Ampliations :
- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Autres